

Question: assurance auto nous velon rèsilier le contrat

Par momo, le 23/11/2008 à 16:04

bonjour,

question: assurance auto

nous avons souscrit une assurance automobile chez un assureur, le lendemain nous avons décidé de résilier le contrat car la somme de l'assurance anuelle dépasse nos moyens, de plus nous avons trouvé une assurance moins chère de 1500€ nous somme passé a 600€. nous aons envoyé un courrier pour résilier par fax et par courrier recommandé avec accusé de reception dans les délais deux a trois jours aprés la signature, maintenant notre assureur refuse toujour de résilier le contrat d'assurance, nos avons fait opposition sur notre compte, mais il refuse toujours de résiler, que devons nous faire? MERCI D AVANCE

Par chaber, le 23/11/2008 à 18:02

Si vous souscrit dans une agence ou une succursale de compagnie, le délai de rétractation ne peut s'appliquer

Avez-vous quitteé l'agence avec le contrat? si oui vous ne pouvez rien faire et l'assureur à raison.

Vous avez fait opposition sur votre compte. L'assureur va présenter son prélèvement mensuel, je suppose, qui sera rejeté par la banque. Conformément au code des assurances l'assureur vous enverra une LR réclamant l'échéance, ou la totalité de l'année avec menace

sans paiement dans les 30 jours de suspension des garanties, puis 10 jours après il y aura résiliation.

Mais toujours selon le code des assurances, l'assureur sera en droit de vous poursuivre devant le tribunal pour paiement de l'année complète.

Il fallait rechercher avant de prendre une décision plusieurs tarifs.